

L'exploitation des ressources naturelles et le conflit en RDC **Quelques éléments de compréhension et d'analyse**

Alors que les affrontements armés entre le CNDP¹ et l'armée congolaise avaient repris depuis le mois d'août, la publication le 10 décembre 2008 du rapport final du groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (RDC) est venue à nouveau lever le voile sur une réalité importante du conflit congolais : le rôle joué par l'exploitation des ressources naturelles dans la structuration du conflit² armé en RDC.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Il concerne également de nombreux autres pays en guerre. Plusieurs études menées notamment par des organisations de la société civile³ montrent que la capacité pour les belligérants d'avoir la mainmise sur des ressources naturelles entraîne la poursuite des opérations militaires et rend difficile tout processus de paix. Ce fut le cas au Cambodge, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire. C'est le cas depuis plusieurs années en RDC.

Il est temps que la communauté internationale se saisisse de cette problématique et fasse en sorte que la richesse du sous-sol, dont sont dotés certains pays, ne soit plus synonyme de malédiction pour les citoyens de ces pays.

Un phénomène ancien...

Depuis le début de la seconde guerre du Congo en Août 1998, le Conseil de Sécurité de l'ONU, des chercheurs et des ONG se sont montrés préoccupés par le rôle de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles dans la poursuite de la guerre. Néanmoins, l'élément qui va indubitablement déclencher une véritable prise de conscience sur le sujet est la publication des rapports Kassem. Publiés entre 2001 et 2003, par un groupe d'experts internationaux présidé par l'égyptien Mahmoud Kassem, ces rapports s'intéressent à *l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*.

Les résultats de leurs enquêtes prouvent que le pillage des ressources de la RDC est l'élément moteur de la guerre⁴ : y est décrit avec force détails un système d'exploitation qui profite aux différents pays impliqués dans le conflit armé⁵, notamment le Zimbabwe, l'Ouganda et le Rwanda. Ce système bénéficie de complicités au sommet de l'Etat congolais permettant que soient ainsi bradées des richesses du territoire. Ces révélations vont forcer le président congolais, Joseph Kabila, à prendre des mesures vis-à-vis de certains de ses ministres et de certains hauts fonctionnaires cités pour la plupart dans le rapport. Les membres du gouvernement concernés furent Jeannot Mwenze Kongolo, ministre de l'Ordre et de la sécurité Publique, impliqué dans les transactions qualifiées d'illégales dans la vente du diamant et du cobalt ; Augustin Katumba Mwanke, ministre délégué à la Présidence de la République, accusé d'avoir signé des contrats léonins de joint-ventures avec des sociétés étrangères, notamment zimbabwéennes et sud-africaines ; le Général Denis Kalume, ministre du Plan et de la reconstruction, cité comme actionnaire, à titre personnel, dans la société Sengamines spécialisée dans l'exploitation et le commerce du diamant et dans bien d'autres

¹ Congrès national pour la défense du peuple, principal mouvement rebelle qui défiait le gouvernement congolais

² En parlant du conflit, nous nous limiterons à la partie orientale du pays où l'instabilité persiste

³ L'organisation britannique *Global Witness* par exemple a acquis une notoriété internationale en établissant ce lien pour plusieurs conflits.

⁴ C'est par exemple la déclaration que fait Jean David Levitte, représentant de la France lors du débat au sein du conseil de sécurité sur l'additif au rapport le 14 décembre 2001

⁵ De 1998 à 2002, la RDC a connu l'un des conflits les plus meurtriers de l'histoire africaine encore appelé la première guerre mondiale africaine car y étaient impliqués 7 pays africains

en dépit de son statut de ministre. Ces mesures seront malheureusement purement formelles car les personnes concernées continueront de jouer un rôle important dans la vie publique du pays.

Pour étayer son analyse des liens entre l'exploitation des ressources et la poursuite du conflit, le groupe d'experts fait état de combats entre les rebelles Mai – Mai et l'armée ougandaise (UPDF) dans le Kivu liés essentiellement au contrôle des mines d'or et de coltan. Il mentionne également des scissions au sein de plusieurs groupes rebelles dans les régions de Béni et de Bafwasende motivées par la lutte pour le contrôle des mines de coltan, d'or et de diamant.

La spoliation des populations congolaises dans ce contexte de guerre a pu se faire grâce à des complicités internationales, non seulement via des Etats mais aussi via des entreprises. Le groupe publiera ainsi, dans son rapport de 2002, une liste de 85 entreprises⁶ accusées d'avoir violé les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Ces entreprises se recrutent dans tous les secteurs de la vie économique : banque, transport, négoce, industrie chimique...

... mais toujours actuel

Malgré les révélations du rapport Kassem et de l'additif à ce rapport, la situation de l'exploitation des ressources de la RDC n'a pas été assainie. Elle a certes beaucoup évolué au gré de la situation sécuritaire, de l'intensité des affrontements armés, de la signature des accords de paix... mais toujours est-il que l'exploitation de certaines ressources naturelles continue d'être un enjeu de l'instabilité en RDC, notamment dans la partie orientale du pays.

Dans son rapport de décembre 2008, le groupe d'experts de l'ONU sur la RDC a cerné les contours de l'actualité du phénomène en RDC. Il montre que les principaux protagonistes du conflit armé à savoir le congrès national pour la défense du peuple (CNDP), les forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et même certaines unités des forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), ont continué de bénéficier de manière illégale de l'exploitation du coltan, de la cassitérite et de l'or.

Cette activité lucrative est rendue possible grâce à plusieurs dispositifs :

- Les groupes armés perçoivent des taxes de la part des exploitants et s'engagent en contrepartie à les laisser travailler en paix. C'est par exemple ce qui se passe, d'après les experts, dans la mine de coltan de Bibatama dans le territoire de Masisi. L'exploitant de la mine, le sénateur Edouard Mwangachuchu affirmait payer 0,20 dollars par kg de coltan à des contrôleurs, tous proches du CNDP⁷.
- Les groupes armés contrôlent eux-mêmes certains sites d'exploitation minière, et dont ils maîtrisent les échanges sur le terrain. C'est par exemple le cas pour les FDLR conjointement avec des unités des FARDC.

Les ressources exploitées dans ces conditions trouvent des débouchés sur le marché international du fait du laxisme coupable de plusieurs intermédiaires nationaux et internationaux, qu'autorisent la réglementation congolaise et la faiblesse ou l'absence de règles internationales.

La loi congolaise accorde aux seuls négociants le droit d'acheter les minerais sur les terrains d'exploitation pour les revendre aux exportateurs. Les négociants sont donc en contact direct avec les groupes armés. Il y a ensuite les comptoirs destinés exclusivement à l'exportation, qui parfois préfinancent le travail des négociants pour s'assurer de recueillir la production. Ce

⁶ Voir la liste reproduite dans les annexes

⁷ Rapport final du groupe d'experts sur la RDC, décembre 2008, p. 16

sont les comptoirs qui vendent directement les ressources aux entreprises étrangères, lesquelles les diffusent sur le marché international.

Le groupe d'experts en 2008 apporte des preuves de l'achat par des entreprises européennes Traxys (Belgique) et Afrimex (Royaume –Uni) de la cassitérite et du coltan issus de zones contrôlées par les groupes rebelles.

Rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et le conflit en RDC : Nos recommandations à l'Union Européenne

Le rôle des ressources naturelles dans le conflit en RDC ne fait plus l'ombre d'un doute⁸. Nos organisations font part ici des propositions sur les solutions que nous aimerons voir mises en œuvre par l'Union européenne pour résoudre le problème. Il faut noter que depuis décembre 2008, la situation sur le terrain en RDC a évolué du fait du rapprochement entre la RDC et le Rwanda sous forte pression diplomatique de la communauté internationale. Le CNDP a officiellement déposé les armes, il n'est pas encore possible de dire ce que sont devenues les mines qu'il contrôlait. Quant aux FDLR, leur mainmise sur les sites miniers demeure entière. Ils ont même élargi leur présence sur d'autres sites⁹. Aujourd'hui, d'après le CEADHO¹⁰, les FDLR continueraient de contrôler l'exploitation de l'or, du cuivre, de la cassitérite, du coltan, du plomb et de l'ivoire dans la province du Sud-Kivu.

Il apparaît donc clairement aujourd'hui que le marché international commercialise ces différents minerais qui contribuent à alimenter le conflit armé et à retarder l'avènement d'une paix durable. Il est donc primordial que des actions spécifiques soient menées afin que s'arrête ce phénomène. A ce sujet, l'Union Européenne est en position aujourd'hui de jouer un rôle catalyseur, d'autant plus que plusieurs entreprises européennes sont parmi les acheteurs de minerais provenant de la zone de guerre à l'est de la RDC. Les recommandations ci-dessous offrent également une opportunité de contribuer à la mise hors d'état de nuire des FDLR sans mettre en danger les populations civiles¹¹.

1. Développer des mesures contraignantes pour réglementer l'activité des acteurs économiques du secteur

Le système à travers lequel les groupes armés parviennent à commercialiser les ressources naturelles qu'ils exploitent est connu : en bout de chaîne, il y a les entreprises du secteur, dont quelques unes ont leur siège en Europe. Cela est en grande partie possible car les dispositifs pour l'empêcher soit sont inexistantes soit reposent sur un engagement volontaire. Pour l'industrie de l'électronique, par exemple, qui utilise le coltan, la coalition citoyenne pour l'industrie électronique, dont il est à noter que toutes les parties prenantes ne sont pas membres, a pris des mesures visant à éviter l'utilisation par ses membres des *minéraux du conflit*¹²

⁸ Pour plus de détails sur la réalité et l'évolution du phénomène, lire le document annexe

⁹ C'est ce qui ressort du rapport intérimaire du groupe d'experts sur la RDC publié le 14 Mai 2009

¹⁰ Centre pour l'éducation, animation et défense des droits de l'homme. Il est basé à Bujumbura et a publié en Mai 2009 un rapport inédit sur *l'interférence des groupes armés locaux et étrangers dans les territoires d'Uvira et de FIZI en province du Sud-Kivu*

¹¹ Ces recommandations sont principalement le résultat d'une consultation organisée par le CCFD-Terre solidaire, le 16 avril 2008 avec des acteurs de la société civile congolaise à Kinshasa

¹² Elle rappelle l'ensemble de ces mesures dans une déclaration le 9 Juin 2009

Néanmoins, le dispositif est insuffisant dans la mesure où la coalition ne contraint pas les entreprises à des contrôles rigoureux tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. On pourrait aussi citer, d'autres normes internationales, par exemple les principes directeurs de l'OCDE, qui sont un instrument positif mais limité dans leur efficacité puisque volontaires.

Nous demandons donc aux Etats européens d' :

- ⇒ ***adopter une législation contraignante pour toutes les entreprises basées ou opérant sur le territoire européen et qui commercialisent ou alors utilisent dans leurs chaînes de production les ressources naturelles extraites de la zone de conflit à l'Est de la RDC.***

Cette législation pour être efficace doit absolument comporter deux aspects. Toute entreprise doit être tenue de fournir des preuves palpables qu'elle n'achète pas et met tout en œuvre pour ne pas acheter des ressources, dont l'exploitation profite aux groupes armés. Un dispositif de sanctions doit être mis en place vis-à-vis des entreprises qui ne respectent pas cette exigence.

2. Garantir la certification des ressources au niveau des Grands lacs

Il est prématuré, voire difficile à envisager même sur le long terme, de mettre en place pour chacune des ressources naturelles un système de certification semblable au processus de Kimberley sur les diamants. Ce système est pourtant nécessaire et possible à une échelle plus réduite.

Nous invitons l'Union Européenne à :

- ⇒ ***renforcer son soutien à la RDC et aux pays voisins pour leur permettre de mettre en place en tel système dans le cadre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.***

Un système de certification ne sera efficace que s'il donne une place importante dans le processus de contrôle à la société civile et évidemment se pose comme une condition *sine qua non* pour l'exportation. Un système de certification contribuera à protéger le commerce légal des ressources naturelles congolaises exploitées dans l'Est ou dans les autres régions du pays.

Néanmoins, même un système de certification au niveau régional sera un processus long. Nous invitons donc les Etats européens à

- ⇒ ***encourager et soutenir des mesures provisoires qui peuvent être appliquées rapidement par les Etats ;***
- ⇒ ***mettre cette question à l'ordre du jour de leurs rencontres bilatérales ou régionales avec les pays de la région des Grands lacs et l'intégrer dans leurs politiques étrangères***

3. Elaborer une cartographie de l'exploitation des ressources minérales

Comme l'a fait le groupe d'experts de l'ONU dans son rapport en Décembre 2008, nous appelons les Etats européens à :

- ⇒ ***accélérer le processus pour l'élaboration d'une cartographie de l'exploitation des ressources naturelles et de la position des groupes armés.***

Cette cartographie, qui doit être réalisée en collaboration avec les organisations non gouvernementales et internationales, sera un gage de transparence et permettra de lever toute équivoque sur l'origine exacte des ressources.